



Chemin d'Orveau  
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

### Etaient présents :

Tous les membres en exercice sauf :

- Mme ARNOULT FRANKE Béatrice ayant donné pouvoir à M. GRARD Jean-Claude
- Mme HEBERT Gwenaëlle ayant donné pouvoir à M. DURAND Stéphane
- Mme SGUARIO Laura absente excusée.

M. DURAND Stéphane est désigné secrétaire de séance.

## L'ORDRE DU JOUR APPELLE

### **I) Approbation du Conseil Municipal du 8 mars 2024**

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé et signé par le secrétaire de ladite séance et du Maire.

Le Conseil municipal du 8 mars 2024 a besoin d'être approuvé.

Le précédent procès-verbal du 8 mars 2024, communiqué à chaque membre du Conseil le 5 avril 2024, est adopté à l'unanimité.

### **II) Compte-Rendu des décisions du Maire**

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

### Décisions du maire

28/11/2023	Décision n°7	Objet	Choix de l'architecte pour l'extension de l'école	Renoncement préemption	Envoi préfecture et affichage le 08/04/2024
------------	--------------	-------	---	---------------------------	---

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, **PREND ACTE** de ces décisions.

### III) Vote des taux des taxes locales et produits fiscalisés 2024

Mme le Maire propose au conseil municipal, pour l'année 2024, d'augmenter un peu l'ensemble des taux d'imposition « taxe foncière bâti », « taxe foncière non bâti » le taux de « taxe d'habitation ».

Les taux proposés pour 2024 sont :

Taxe foncière « bâti »	30.90% soit une hausse de 0.5%
Taxe foncière « non bâti »	54.46% soit une hausse de 1.62%
Taxe d'habitation	10.49% soit une hausse de 1%

Considérant que les taux des taxes locales ne comprennent pas les cotisations de la commune aux différents syndicats ou districts non dotés d'une fiscalité propre dont elle est membre, qui s'élèvent à un total de 19 008 €uros dont le détail par syndicat et district (1) figure ci-après :

- SIARCE : 20 092 € - Compétence « eaux pluviales »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte ces taux de 30,90% pour la taxe foncière « bâti », 54,46% pour la taxe foncière « non bâti » et 10,49% pour 2024 et approuve à l'unanimité le montant de 20 092.00 € pour la cotisation due au SIARCE pour la compétence « eaux pluviales » en produits syndicaux fiscalisés 2024.

### IV) Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 s'équilibre en section fonctionnement à 962 981.15 € et en section d'investissement à 460 915,71 €.

#### TABLEAU RECAPITULATIF PAR CHAPITRES

#### SECTION FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011	Charges à caractère général	324 399.16	
Chapitre 012	Charges de personnel	339 500.00	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	62 814.02	
Chapitre 66	Charges financières	7 000.00	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500.00	
Chapitre 68	Dotation aux amort. et provisions	800.00	
Chapitre 014	Atténuation de produits	14 128.00	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	206 000.00	
Chapitre 042	Opération d'ordre entre section	7 839.97	

Chapitre 70	Produits des services		52 767.30
Chapitre 73	Impôts et taxes		66 652.02
Chapitre 731	Fiscalité locale		410 639.00
Chapitre 74	Dotations et participations		63 272.56
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		27 700.22
Chapitre 013	Atténuation de charges		0.00
Chapitre 042	Opération d'ordre entre section		0.00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté		341 950.05
	<b>TOTAUX</b>	<b>962 981.15</b>	<b>962 981.15</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT:

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 13/040	Subvention d'investissement	0.00	
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	20 500.00	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	22 000.00	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	297 906.30	
Chapitre 001	Solde d'exécution Déficit d'invest. reporté	120 509.41	
Chapitre 10	Dotations fonds divers réserves		35 000.00
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		75 480.95
Chapitre 13	Subventions d'investissement		136 594.79
Chapitre 28/040	Amortissement des immobilisations		7 839.97
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement		206 000.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>460 915.71</b>	<b>460 915.71</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024
- Autorise le Maire à effectuer, sur le budget principal géré en nomenclature M57, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

## V) Questions diverses

- Travaux :  
Parvis : Installation du porte-vélo, fin des plantations, en attente de la poubelle et des racks à vélo et trottinette pour l'école et la salle Cardon.  
Passage en LED : la semaine prochaine au niveau des bâtiments communaux et dès que la météo le permettra pour le Stade.  
Enfouissement Ruchère : Fin des travaux prévu fin avril.  
Travaux sur le réseau d'assainissement Route de la Ruchère : La réfection des branchements critiques sur le réseau principal va être traitée courant mai et le chemisement courant juillet.
- Bornes pour véhicules électriques : La commune devra très prochainement se prononcer sur le choix du prestataire pour les bornes entre le SIEGIF ou le SMOYS.
- SIREDOM : A partir du 1<sup>er</sup> juillet les cartes de déchetterie ne seront plus distribuées en mairie, il faudra ouvrir un compte sur le site ecocito du SIREDOM. La communication de cette information va arriver prochainement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Maire,  
Jocelyne BOITON



La secrétaire de séance  
Stéphane DURAND

